Assurances voyages de ÖKK – profiter des vacances en toute sérénité

Nouvelles prestations d'assurance

L'assurance
à l'esprit grison.

ÖKK

Partir en vacances en toute sérénité

S'inspirant de l'esprit grison, la compagnie d'assurance ÖKK se veut simple, sincère et personnelle. Chez nous, priorité est donnée à nos clients et à leurs besoins.

Ceci est aussi valable pendant vos vacances. Grâce à l'assurance voyages sans frontières, vous profitez pleinement de vos vacances et vous ne devez pas vous préoccuper des conséquences en cas d'accident ou de maladie. Vous pouvez également assurer les frais d'annulation, vos bagages et les cas de protection juridique.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà d'agréables vacances.

Bon voyage!

Pour beaucoup d'entre nous, les vacances sont la plus belle période de l'année. Grâce aux assurances voyages simples de ÖKK, vous pouvez partir à la découverte du monde en toute sérénité.

Urgence à l'étranger: +41 41 210 44 88

En cas d'urgence médicale à l'étranger, la centrale d'alarme ÖKK vous apporte son aide (service 24 heures sur 24 dans le monde entier).

ÖKK TOURIST SUBITO et ÖKK TOURIST

Nous proposons l'assurance voyages en deux variantes différentes: d'une part, comme assurance voyages unique pendant un certain nombre de jours (ÖKK TOURIST SUBITO) et d'autre part, comme assurance annuelle pour les clients ÖKK (ÖKK TOURIST).
Les modules d'assurance peuvent être combinés librement entre eux. Autrement dit, vous pouvez composer votre propre assurance voyages à partir des quatre modules suivants en fonction de vos besoins.

Frais de guérison
Traitements d'urgence en cas de maladie, d'accident ou d'accouchement prématuré dans le monde entier
Somme assurée: CHF 250'000 par personne ou CHF 500'000 par famille

Protection juridique voyages
Frais d'avocats, d'experts et de tribunal hors de Suisse et de la Principauté de Liechtenstein
Somme assurée: CHF 300'000 (Europe) ou CHF 100'000 (hors d'Europe)

Frais d'annulation
Frais d'annulation des prestations de voyage réservées dans le monde entier si le voyage ne peut être entrepris, par exemple suite à une maladie, un accident ou un décès
Somme assurée ÖKK TOURIST SUBITO:
CHF 10'000 par personne ou CHF 20'000 par famille
Somme assurée ÖKK TOURIST:
CHF 20'000 par personne ou CHF 50'000 par famille

Bagages
Vol, perte ou endommagement des bagages personnels dans le monde entier
Somme assurée:
CHF 4'000 par personne ou CHF 10'000 par famille

Annulation? Bagages perdus? Ou vous avez un cas à soumettre aux experts en protection juridique?
Appelez-nous au:
+41 800 838 000

Assurance unique ou annuelle?

Souhaitez-vous vous conclure l'assurance pour un voyage unique avec une durée spécifique? Alors, ÖKK TOURIST SUBITO est l'assurance qu'il vous faut.
Vous êtes déjà client de ÖKK et vous souhaitez souscrire une assurance annuelle pour pouvoir voyager sans souci à tout moment et plusieurs fois par an? Dans ce cas, nous vous recommandons ÖKK TOURIST.

ÖKK TOURIST SUBITO – une protection pour un nombre de jours spécifique

La prime est calculée sur la base du nombre de jours pendant lesquels vous souhaitez être assuré. Vérifiez la prime sur **www.oekk.ch/touristsubito** et souscrivez directement en ligne la couverture souhaitée.

ÖKK TOURIST – une protection tout au long de l'année

Prime mensuelle pour personnes seules:

Frais de guérison	CHF 4.00
Protection juridique voyages	CHF 3.60
Frais d'annulation	CHF 7.20
Bagages	CHF 9.00

Prime mensuelle pour familles:

Frais de guérison	CHF 6.00
Protection juridique voyages	CHF 7.20
Frais d'annulation	CHF 11.50
Bagages	CHF 14.40

Vous trouverez de plus amples informations sur le site **www.oekk.ch/tourist** ou auprès de votre agence ÖKK.

Indications importantes:

Vous pouvez conclure ÖKK TOURIST et ÖKK TOURIST SUBITO pour vous-même ou pour toute la famille. Autrement dit, l'assurance est valable pour le preneur d'assurance, son conjoint ou son compagnon/sa compagne ainsi que ses/leurs enfants, pour autant qu'ils vivent tous dans le même ménage.

Afin de pouvoir conclure ÖKK TOURIST (assurance annuelle), vous devez au moins être au bénéfice de l'assurance complémentaire ÖKK START.

Frais de guérison: la participation aux coûts des prestations de l'assurance de base que les assurés prennent en charge par le biais de leur franchise et de la quote-part n'est pas couverte.

Les Conditions générales d'assurance de ÖKK TOURIST et de ÖKK TOURIST SUBITO sont déterminantes pour l'octroi des prestations. Vous les trouverez sous: www.oekk.ch/cga.

ÖKK

L'assurance
à l'esprit grison.

0800 838 000
info@oekk.ch
www.oekk.ch
www.facebook.com/oekk.ch

comparis.ch
Caisses maladie
Bien: 5.2
Enquête de satisfaction
06/2019

caisse maladie
meilleure note:
5.3
bonus.ch
Enquête de satisfaction
9/2019

Excellent
amPuls
Assurance pour les familles
Sympathie
Engagement
Disponibilité
amPuls Market Research 2018

ÖKK1106f/12.19